



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

n° 40/PE

Monsieur le Maire de la commune de
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
Mairie de La Chapelle d'Armentières
269, route nationale
BP 17

59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Lille, le 10 JAN. 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 20 décembre 2016, vous avez procédé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau à une déclaration d'existence de plans d'eau, antérieur au 29/03/1993, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant « un plan d'eau situé sur les parcelles B 1931, 1929, 1933, 1496, 2108 et 2886 sur la commune de LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, d'une superficie d'environ 2 500 m².

Les pièces transmises à l'appui de cette déclaration permettent effectivement la régularisation administrative de vos plans d'eau selon les références suivantes :

- date de réception : 20 décembre 2016,
- numéro d'enregistrement : 59-2016-00159.

La rubrique de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par vos plans d'eau est la suivante :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non ; 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (autorisation) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (déclaration)	Déclaration	Arrêté du 27 août 1999

.../...

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

De plus, toute extension de plan d'eau doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Ce dossier est suivi par Céline WOLICKI qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.28.03.84.18.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Environnement,



Isabelle DORRESSE

Copie à : Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale de Lille

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.